



Fédération Autonome de l'Éducation Nationale

Faen infos

FAEN Infos n° 15 du 18/05/09 au 31/05/09

L'accroissement de la violence : un véritable fléau



Le nombre et la gravité des actes de violence commis dans et aux abords des établissements scolaires augmentent.

Cette situation a de graves conséquences sur la scolarité et la santé des élèves, sur le vécu professionnel et la santé des personnels.

Cette situation et ses conséquences sont trop graves pour être traités par la dérision ou donner lieu à une exploitation politicienne.

La FAEN formule un ensemble de propositions, que nous publierons dans notre prochain FAEN-Infos, et se tient à la disposition des personnels qui souffrent de l'accroissement des incivilités, des injures et des actes de violence pour les aider à combattre ce véritable fléau.

La FAEN réaffirme qu'il faut empêcher l'entrée d'armes dans les établissements scolaires, qu'il faut mettre fin aux intrusions, sécuriser les abords des établissements et les transports scolaires.

C'est pourquoi la FAEN est prête à négocier le contenu des mesures annoncées afin de régler les problèmes de fond et techniques qu'elles posent, afin qu'elles s'appliquent avec souplesse en fonction de la situation particulière à chaque établissement.

Marc GENIEZ

Représentativité du syndicat des pilotes de ligne



La loi du 20 août 2008 instaurant de nouvelles règles de représentativité commence à faire des vagues. Le **Syndicat National des Pilotes de Ligne (SNPL)** menace de **faire grève chaque week-end des vacances d'été** s'il n'est pas reconnu comme représentatif.

Le secrétaire d'État aux Transports s'est donc engagé à **contourner les règles de représentativité syndicale**, au grand dam des confédérations signataires de l'accord avec le gouvernement.

C'est dur, le grand écart!

Congrès de la PEEP et de la FCPE



La **FAEN** a été invitée au **Congrès de la PEEP** à la Rochelle les 21, 22 et 23 mai 2009 et est conviée à **celui de la FCPE** qui se tiendra à Saint-Etienne les 30, 31 mai et 1er juin 2009.



Téléphone portable

A l'issue d'une série de rencontres qui a rassemblé pendant un mois des associations, des opérateurs de téléphonie mobile et des élus, le gouvernement a fait savoir qu'il souhaitait **interdire « l'usage des téléphones par les enfants dans l'enceinte des écoles primaires »**.



Selon la ministre de la santé, « il y a eu débat sur l'interdiction totale de détention des portables, qui relèverait d'un texte de loi. Beaucoup de parents ne veulent pas de cette interdiction mais d'une interdiction d'usage ».

La secrétaire d'État à l'Économie numérique ajoute que « le ministère de l'Éducation souhaitait plutôt une interdiction école par école, grâce au règlement intérieur », et que l'État pourrait « aller plus loin » et **étendre cette interdiction d'usage « au collège », proposition à laquelle nous donnons notre aval.**

Suppressions de postes en 2010



Près de 34 000 suppressions de postes de fonctionnaires sont prévues en 2010, alors que les départs à la retraite, du fait de l'allongement des durées de carrières, devraient être un peu moins nombreux que prévu.

Il n'empêche que presque tous les ministères devraient être touchés par la règle du « un sur deux », l'Éducation nationale figurant en bonne place dans ce palmarès de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Seules, les universités, qui auraient dû perdre 450 postes en 2010, n'en perdront finalement aucun suite à la mobilisation des enseignants-chercheurs, non plus que la justice et l'emploi, qui seraient partiellement épargnés.

Une joyeuse année 2010 en perspective... et **merci « au coup de pouce » ainsi donné à la lutte contre la violence par l'aggravation du taux d'encadrement.**

« Reconquête du mois de juin »

Dans un communiqué paru début mai, le ministère de l'Éducation Nationale a fait savoir que « Xavier DARCOS [généralisait] la **reconquête du mois de juin** », le gain effectif de deux ou



trois semaines de cours permettant ainsi aux professeurs d'achever leur programme et de « profiter de cette période pour aider les élèves dans la préparation de leurs examens ».

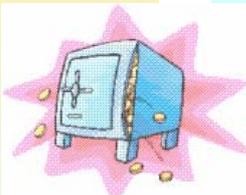
Les épreuves du baccalauréat et du brevet des collèges ont été fixées comme suit :

	Dates 2007 (avant reconquête)	Dates 2008 (expérimentation)	Dates 2009 (généralisation)
Première épreuve écrite obligatoire du bac général et technologique	Lundi 11 juin	Lundi 16 juin	Jeudi 18 juin
Epreuve anticipée de français	Mardi 12 juin	Vendredi 20 juin	Lundi 22 juin
Première épreuve écrite du bac professionnel	Lundi 18 juin	Lundi 23 juin	Lundi 22 juin
Résultats du premier groupe	À compter du lundi 2 juillet	Au plus tôt le vendredi 4 juillet	A compter du mardi 7 juillet
Résultats du second groupe Fin du baccalauréat	Lundi 9 juillet	Au plus tard le vendredi 11 juillet	Au plus tard le samedi 11 juillet à 12 heures
Epreuves écrites du brevet	Lundi 25 et mardi 26 juin	Jeudi 26 et vendredi 27 juin	Mardi 30 et mercredi 1er juillet
Fin du brevet	Vendredi 6 ou samedi 7 juillet	Au plus tard le mardi 8 juillet	Au plus tard le vendredi 10 juillet

Le message est clair : **les enseignants ne travailleraient pas assez . Et si le ministre prenait un peu nos classes?**

Reconduction de la GIPA

L'indemnité de **Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)**, est reconduite dans la Fonction Publique en 2009 et 2010.



Ce mécanisme de « rattrapage » salarial se traduit par le **versement d'une prime annuelle aux agents fonctionnaires et contractuels dont la rémunération a progressé plus faiblement que l'inflation sur une période de référence de quatre ans.**

Toutefois, pour être éligibles à

la GIPA, les agents contractuels doivent avoir été employés de façon continue sur la période de référence de quatre ans prise en considération par le même employeur public.

La période de référence de la formule servant à déterminer le montant de la GIPA pour 2009 est fixée du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2008.

Le taux d'inflation ainsi que les valeurs annuelles du point à prendre en compte sont les suivants :

- Taux d'inflation : +7,9%
- Valeur moyenne du point en 2004 : 52,7558 euros

- Valeur moyenne du point en 2008 : 54,6791 euros

Pour 2010, seuls les fonctionnaires qui ont atteint depuis quatre ans l'indice sommital de leur corps ou du premier grade ou d'un grade intermédiaire de leur corps bénéficient de la mise en œuvre de la garantie au titre de la période de référence allant du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2009.

La condition de quatre années s'apprécie au 31 décembre 2009.

